

Chers parents,

votre enfant est de retour à l'école. Veuillez trouver ci-après les règles à respecter pour que cela soit possible.

Préalable :

- Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille.
- Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant son départ pour l'école (le matin et après le déjeuner pour ceux qui prennent leur repas du midi au domicile ; la température doit être inférieure à 37,8°C).
- Nous comptons sur votre rôle actif dans le respect des gestes barrière : explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables...
- Il vous est désormais interdit de pénétrer dans les bâtiments de l'école.

Entrées et sorties : merci de vous référer aux plans qui sont en PJ pour le sens de circulation et pour les points d'entrées et de sorties spécifiques à chaque classe. Attention : une distance d'un mètre entre chaque famille sera à tenir. Des marquages au sol ont été effectués pour vous y aider.

Organisation dans l'école :

- Les salles de classe ont été aménagées de manière à respecter la distanciation sociale d'au moins un mètre et permettre un sens de circulation à l'intérieur de celles-ci. Elles seront ventilées au minimum 15 minutes 5 fois par jour. Les salles seront nettoyées et désinfectées en profondeur chaque jour après l'école.
- Une désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés sera effectuée plusieurs fois par jour (sanitaires et points de contact) et plus particulièrement pendant la pause méridienne.
- Les enseignantes porteront un masque. Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves des écoles élémentaires. Toutefois, votre enfant peut en être équipé si vous le souhaitez, il vous appartiendra de le lui fournir.
- Tout matériel (stylos, feuilles, cahiers...) sera individuel. Merci de vous assurer que les trousse de vos enfants sont complètes : aucun matériel ne pourra être prêté ou échangé.
- Du matériel pédagogique pourra être attribué à un enfant pour une journée puis désinfecté pour être attribué à un autre enfant le jour suivant.
- Votre enfant sera accueilli lundi et mardi ou jeudi et vendredi de 9h à 15h. S'il ne peut pas rentrer seul à la maison ou s'il ne vous est pas possible de venir le chercher, il sera pris en charge par une enseignante ou un personnel communal.
- Les horaires des récréations et de la pause méridienne seront décalés afin d'éviter le croisement de classes et d'élèves.

Groupe 1 : CP, CP-CE1, CE1-CE2, CE2 – Récréation de 10h30 à 10h45 (groupe divisé en 2 sur deux lieux différents) et pause méridienne de 12h30 à 13h45 (repas de 12h45 à 13h15)

Groupe 2 : CM1, CM1-CM2, CM2, Dispositif ULIS - Récréation de 11h à 11h15 (groupe divisé en 2 sur deux lieux différents) et pause méridienne de 12h45 à 14h (repas de 13h15 à 13h45).

Les jeux de ballon, de raquettes, de contact sont interdits ainsi que l'accès à la structure de jeux.

Les enfants sont autorisés à apporter des jeux ou des livres personnels mais il leur sera strictement interdit de les prêter ou les échanger.

Périscolaire :

Les enfants seront accueillis au CSC seulement sur inscription en téléphonant au 05.49.67.52.80 ou au 06.04.14.55.19.

Procédure de gestion d'un cas Covid - En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.